

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT, Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN (arrivée à 19h36), Geneviève FOUGERONT, Thierry VERGER, Jeannine LIABEUF, Eliane PAVIOT, Pascale HERAUD, Edith BOUTILLIER, Cécile BRIEL.

POUVOIRS : Sylviane TURCHETTI donne pouvoir à Geneviève FOUGERONT.

ABSENTS : Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12
--

**DEL 2025 20 Mise en œuvre du repas des aînés
(Votée à l'unanimité)**

Dans le cadre de ses compétences, le CCAS peut délivrer des colis ou organiser des repas au bénéfice d'une catégorie de population, comme les personnes âgées.

Cette année, le CCAS souhaite organiser les deux, le repas et les bons. Les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans en 2025 devront, suite à un courrier choisir, entre l'un ou l'autre.

En premier lieu, il conviendra de délibérer afin de présenter le dispositif des bons d'achat et de l'encadrer quant à son fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée de fixer le montant du bon à 25 € par personne. Les bons seraient d'une valeur de 10€ et de 15€. La date limite de validité de ces bons serait le 28 février 2026.

Il convient par conséquent de lister les commerçants pouvant accepter ces bons d'achat :

- Boulangerie Pâtisseries « MBL » : 576 rue Pasteur
- Boucherie Million : 502 rue Pasteur : 04 74 88 17 06
- Carrefour Express : 12 rue Lavoisier : 04 74 88 17 08
- Paciflore : 610 rue Pasteur : 04 74 88 71 53
- Tabac Presse Loto : 537 rue Pasteur : 04 76 88 11 85
- Origano : 10 rue Lavoisier : 06 86 45 88 26
- Au Miroir des Sports : 2 rue Anatole France : 04 74 92 10 79
- Aisthesia Esthétique : 47 rue Pasteur : 04 74 97 04 09

- Gomina nouvelle ère : 606 rue Pasteur : 04 74 88 13 98
- Sarah Esthétique : 2 impasse Aragon : 04 74 88 75 77
- Laët's Beauty : 37 rue Paul Langevin : 06 72 77 88 94
- Pharmacie : 597 rue Pasteur : 04 74 88 11 97
- Philippe Traiteur Le Gua Mat : 75 rue Jean Moulin : 04 74 18 19 40
- Emmaus : 5 rue du Docteur ROUX
- Le Millesime By Emilie : 495 rue Pasteur : 04. 27 54 21 32
- Valérie coiffure, 2 impasse Aragon : 04 74 88 7577
- Le gazrage : garage automobile : 52 rue Lamartine : 04 27 54 19 28
-

Tous les produits ou services pourront être acceptés en compensation du bon d'achat remis par le CCAS ; ces bons d'achat seront numérotés.

Il convient également d'indiquer sur ce bon son fonctionnement : zone de validité commerciale, explications à destination des commerçants pour se faire payer.

Un registre permettant d'associer chaque numéro à un bénéficiaire devra être mis en place. Les commerçants retourneront leurs bons d'achat visés et accompagnés de la facture et d'un RIB auprès de la Mairie et ce jusqu'au 31 mars 2026 ;

Un courrier sera adressé à l'ensemble des commerçants de la collectivité pour acceptation du processus.

Dans un deuxième temps, il convient de fixer le cadre du repas.

Le repas aura lieu le dimanche 7 décembre 2025 à midi au gymnase. Ce repas est gratuit pour les personnes ayant choisi cette option.

Toutes les personnes accompagnants un bénéficiaire qui a moins de 70 ans ou qui n'habitent pas la commune devra financer son repas à hauteur de 35€.

Les membres du conseil d'administration du CCAS et les conseillers municipaux ont la gratuité du repas en contrepartie du service au cours du repas. Les conjoints doivent financer leur repas à hauteur de 35€.

Les enfants du conseil municipal des enfants sont invités gracieusement au repas. En contrepartie, ils aideront au service du repas.

Trois devis ont été demandés pour le choix du traiteur

- Philippe Traiteur
- Maison Jean
- Hervé GIROUD

Le choix de l'animateur a été acté par la délibération du DEL 2025 06 en choisissant Denis DURET

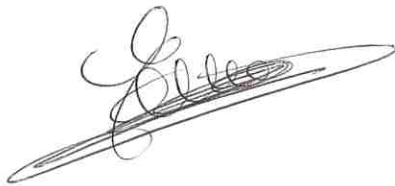
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE de donner le choix aux personnes de plus de 70 ans entre le repas et les bons

- DECIDE d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 25 € par personne aux personnes âgées de plus de 70 ans de la commune ayant fait ce choix. Ces bons d'achats seront valables auprès des commerçants de Saint André le gaz, d'une valeur faciale de 10 et de 15€.
- DECIDE de choisir la société Philippe Traiteur pour le repas pour un montant de 30€ par personne
- Décide de fixer à 35€ la participation de toutes personnes accompagnants un bénéficiaire qui a moins de 70 ans ou qui n'habitent pas la commune
- Décide la gratuité des conseillers municipaux en contrepartie du service du repas mais de fixer à 35€ le repas pour les conjoints des conseillers municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 02/10/2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT



Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le



ID : 038-213803570-20250930-DEL202520REPASA-DE